

**61050 - Autres opérateurs
d'aménagement et d'urbanisme**

**Grenelle des mobilités - Proposition d'attribution
de subvention à l'Agence de développement et
d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise
(ADEUS) et approbation d'un avenant à la
convention financière 2018 conclue entre
l'ADEUS et le Département du Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2018/255

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités de soutien du Département du Bas-Rhin à la démarche "Grenelle des mobilités de l'aire métropolitaine strasbourgeoise" coordonnée par l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

Cette démarche a pour ambition de préparer une vision d'aménagement cohérente à plusieurs échelles, facilitant la coordination de différents processus en cours ou à venir.

Dans ce cadre, il est proposé de décider d'attribuer à l'ADEUS une subvention d'un montant de 80 000 € au titre du soutien du Département du Bas-Rhin à la réalisation de la démarche, et d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière 2018 conclue entre l'ADEUS et le Département.

1) PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Dans le prolongement du lancement des Assises nationales des mobilités en septembre 2017, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et la Région ont décidé de lancer une démarche expérimentale et multi partenariale appelée "Grenelle des mobilités".

Le Département du Bas-rhin, acteur clé de la mobilité des Bas-Rhinois au quotidien, avec 80% des déplacements assurés par la route, s'est associé à cette démarche, en sa qualité de gestionnaire de réseaux routiers et cyclables (respectivement 3420 km et 1010 km), ainsi qu'au titre de sa politique volontariste en faveur du covoiturage (1000 places dédiées au covoiturage sur 80 aires réparties sur le territoire).

L'ambition de ce Grenelle des mobilités est de préparer une vision d'aménagement cohérente à plusieurs échelles, métropolitaine, départementale et du Rhin Supérieur, facilitant la coordination de différentes démarches en cours ou à venir.

Cette démarche procède d'une conjoncture particulière sur Strasbourg, chef-lieu de la Région, et son aire métropolitaine. Cette conjoncture est liée à la fois au fort développement historique des réseaux de transports collectifs sur ces territoires (tramway, trains express régionaux), à la réalisation de projets structurants (4^{ème} voie ferrée au Nord de Strasbourg, Contournement Ouest de Strasbourg associé à la requalification de l'actuelle A35, Rocade

Sud de Strasbourg, Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois - TSPO ...), offrant la possibilité de repenser un système global de transports aujourd'hui proche de l'asphyxie.

En mars 2018 a eu lieu une réunion de lancement associant les élus locaux (conseillers métropolitains, départementaux et régionaux, maires de l'EMS, présidents de Communautés de communes et syndicats de Schémas de cohérence territoriale, partenaires allemands), avec pour objectif d'informer les élus sur la démarche, les éléments de débat et le calendrier de consultation.

Dans le cadre de la démarche de consultation du Grenelle des mobilités ont été organisés des ateliers de réflexion participative associant les élus locaux et les différents acteurs de la mobilité (associations, entreprises, exploitants de réseau de transports, ...), suivis par des ateliers de débats autour de cinq projets :

- Le réseau express métropolitain : les conditions du succès ;
- Les futures gares multimodales (Strasbourg en particulier) ;
- Mobilités 3.0 : quelle intégration des nouvelles demandes, nouveaux services, quelles innovations technique et organisationnelle ?
- Vélo et modes actifs : changer de braquet, sur tous les territoires ;
- Requalifier l'A35 : jusqu'où peut-on aller ?

Une restitution d'une première feuille de route et l'organisation d'une réunion plénière avec les élus sont prévus au 3^{ème} trimestre 2018. La finalisation et la présentation de la feuille de route pluriannuelle du Grenelle doivent avoir lieu au courant du 4^{ème} trimestre 2018. L'animation du dispositif et le lancement des actions se concrétiseront en 2019.

Le Département a un rôle primordial à jouer, en tant que cofinanceur des projets d'infrastructures, aménageur et gestionnaire des réseaux routiers et cyclables départementaux (voie bus, TSPO, régulation de trafic, équipement de la voirie, sécurité...), alors même que plus de 80% des mobilités, des personnes et des marchandises, empruntent les réseaux routiers ou cyclables.

2) LES ENJEUX DE LA DEMARCHE POUR LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

La route assure une irrigation fine de tous les territoires, au bénéfice de leur attractivité, des mobilités individuelles, collectives ou partagées, ainsi que du bon fonctionnement des circuits économiques. Sa mission première est d'être le support d'un ensemble d'offres de transport au service des besoins de mobilités de nos concitoyens. Elle est au service des transports du quotidien, de la mobilité multimodale, de la logistique, du désenclavement des zones moins denses et péri-urbaines.

Pour être cohérentes, les réflexions sur les mobilités doivent être globales, tous modes confondus car ils sont complémentaires et interdépendants. Ainsi un Grenelle des mobilités n'a de sens et ne saurait être pleinement efficace et bénéfique qu'en étant porté par les trois principaux acteurs de mobilité. La démarche et ses conclusions apporteront évidemment des éléments de réflexion permettant au Département d'optimiser et prioriser ses aménagements et investissements. Elles seront également utiles pour l'orienter pour les partenariats ultérieurs qui ne manqueront pas de lui être proposés.

Le Département participe à l'organisation et à l'animation des ateliers, dans le cadre de la démarche globale qui est conduite avec l'appui et l'accompagnement de l'ADEUS qui en assure la coordination et l'animation.

3) PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Le montant global de la subvention sollicitée par l'ADEUS en vue de la réalisation des travaux du Grenelle des mobilités est de 300 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente que le financement du projet s'établisse comme suit pour les différents contributeurs :

- une subvention de 80 000 € par le Département,
- une subvention de 110 000 € par l'EMS,
- une subvention de 110 000 € par la Région.

Dans ces conditions, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 80 000 € au titre de la participation du Département à la mise en œuvre de cette démarche. Par ailleurs, il est proposé de décider d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière 2018 conclue entre l'ADEUS et le Département (convention approuvée par délibération n° CP/2018/115 du 28 mai 2018). Ce projet d'avenant a pour objet d'intégrer les travaux du Grenelle des mobilités dans le programme de travail partenarial au titre de l'année 2018, et de préciser les modalités de versement de la subvention départementale (article 4 de ce projet d'avenant) : un premier versement de 56 000 € interviendra sous réserve de l'inscription des crédits correspondants lors du vote de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 (ligne de crédit n° 44447 - imputation 65-6574-71).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de la participation du Département à la démarche "Grenelle des mobilités de l'aire métropolitaine strasbourgeoise" ;

- approuve le plan de financement pour la réalisation des travaux du Grenelle des mobilités ;

- décide d'attribuer à l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) une subvention d'un montant de 80 000 € en vue de l'animation et de la coordination de la démarche ;

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention financière 2018 conclue entre l'ADEUS et le Département, annexé à la présente délibération, et autorise son président à signer cet avenant.

La subvention sera versée selon les modalités figurant à l'article 4 de cet avenant.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY